



CIRCULAIRE N°006/2015/ANAC/DE-ED

RELATIVE A LA CREATION ET A LA TENUE DU DOSSIER INDIVIDUEL DE FORMATION
DU PERSONNEL DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

1 OBJET

La présente circulaire a pour objet la création et la tenue d'un dossier individuel de formation pour le personnel des fournisseurs des services de la navigation aérienne.

2 Champ d'application

La présente circulaire s'applique aux fournisseurs de service des domaines ci-après :

- Services de la circulation aérienne (ATS) ;
- Assistance météorologique à la navigation aérienne (MET) ;
- Services d'information aéronautique (AIS) ;
- Cartographie aéronautique (MAP) ;
- Concepteur des procédures (PANS-OPS) ;
- Communication, Navigation et Surveillance (CNS) ;
- Recherches et Sauvetage (SAR).

3 Contenu

Le dossier individuel de formation regroupe toutes les informations ayant trait à la formation d'un agent :

- Stage suivis ;
- Autres documents pertinents à conserver.

4 Tenue

Le dossier individuel de formation est conservé par le responsable de l'agent concerné. Il constitue une aide de gestion de l'entité.

5 Entrée en vigueur

La présente circulaire entre en vigueur à partir de sa date de signature. Elle sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 08 juillet 2015

Le Directeur Général


Dominique OYINAMONO

